

## **ARRETE MODIFICATIF N°3 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE L'ORNE**

**LE DIRECTEUR DE L'ARS DE NORMANDIE,**

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L 1434-16, L.1434-17, D.1434-21 à D.1434-40 ;

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

**VU** la loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article 158 ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret n° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

**VU** le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN-LECREULX, directeur général de l'ARS de Normandie ;

**VU** l'arrêté du 6 mai 2022 relatif à la révision de la délimitation des territoires de Démocratie sanitaire de Normandie ;

**VU** l'instruction no SG/2016/348 du 21 octobre 2016 relative à la territorialisation de la politique de santé en application des articles 158 et 162 de la loi no 2016-41 de modernisation de notre système de santé ;

**VU** la décision portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 26 juin 2024 ;

**VU** l'arrêté initial du 29 juillet 2022 portant nomination des membres du conseil territorial de santé de l'Orne ;

**VU** l'arrêté modificatif n°1 du 14 septembre 2022 portant composition du conseil territorial de santé de l'Orne ;

**VU** l'arrêté modificatif n°2 du 30 mai 2024 portant composition du conseil territorial de santé de l'Orne ;

**VU** le courriel de la CAF de l'Orne en date du 28 octobre 2022 ;

**VU** le courriel de l'ANECAMPS en date du 26 décembre 2022 ;

**VU** le courriel de la FHP en date 9 janvier 2023 ;

**VU** le courriel de l'UNAFAM en date 11 janvier 2023 ;

**VU** le courrier de Monsieur le Préfet de l'Orne en date 18 janvier 2023 ;

**VU** le courrier de Madame GARREAU en date du 5 novembre 2024 ;

**VU** le courriel de l'AMO en date du 16 janvier 2025 ;

**SUR PROPOSITION** des autorités et organismes chargés de désigner des représentants en application de l'article D1432-28 du code de santé publique ;

## **A R R E T E**

**ARTICLE 1** : La liste des membres titulaires et suppléants du conseil territorial de santé est complétée ou modifiée comme suit :

1) Collège des représentants des professionnels et offreurs des services de santé

a) Au plus six représentants des établissements de santé

- En attente de désignation d'un suppléant en remplacement de Madame Sylvie GARREAU (FHF)

b) Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)

- Monsieur Patrick FAUGEROLAS (FHF) est nommé en remplacement de Monsieur Christophe MAZIN (FHF)
- En attente de désignation d'un suppléant en remplacement de Monsieur Eric THIEBE (FHF)

3) Collège des représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements

e) Au plus deux représentants des communes désignés par l'Association des Maires de France

- Madame Sylvie SERAIS est nommée suppléante en remplacement de Monsieur Jean-Pierre BLOUET

**ARTICLE 2** : En application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique, sont membres invités du Conseil territorial de santé de l'Orne, les parlementaires du territoire de démocratie sanitaire de l'Orne inscrits au II du présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication aux recueils des Actes Administratifs de la région Normandie et du département de l'Orne. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4** : Le Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 27 janvier 2025

Le Directeur général,



François MENGIN-LECREULX

## ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISÉE DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTÉ DE L'ORNE

Le 1<sup>er</sup> collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28 :

### c) Au plus six représentants des établissements de santé

- Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires

Titulaires	Suppléants
Monsieur Didier CHESNAIS (FEHAP)	En attente de désignation
Monsieur David TROUCHAUD (FHF)	Monsieur Stéphane PÉAN (FHF)
Monsieur Arnaud HOUVION (FHP)	En attente de désignation

- Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Titulaires	Suppléants
Monsieur Pierre-Emmanuel HENNERESSE (FHF)	En attente de désignation
Monsieur Kéléti KABA (FHF)	Monsieur Ahmed CHAFAI (FHF)
En attente de désignation	En attente de désignation

### d) Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)

Titulaires	Suppléants
Monsieur Fabien LAMBERT (FEHAP)	Monsieur Yvan CARTEL (FEHAP)
Monsieur Laurent VIVIER (FHF)	En attente de désignation
Monsieur Patrick FAUGEROLAS (FHF)	Madame Sarah LÉVY (FHF)
Madame Yveline LELANDAIS (NEXEM)	Monsieur Gaëtan FERCHAUX (NEXEM)
Madame Sophie PRIMA (SYNERPA)	Sophie CAVAILLES (ANECAMPS)

### e) Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants
Madame Nathalie WARDEGA (PLANETH Patient)	Madame Magali LESUEUR (PLANETH Patient)
Madame Christine GENIN COSSIN (PSN)	Madame Muriel BRIFFAULT (Association Addictions France)
En attente de désignation	En attente de désignation

f) Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux

- Au plus trois médecins

Titulaires	Suppléants
Monsieur Alexis AUBIN (URML)	En attente de désignation
Monsieur Michel RIMEY (URML)	En attente de désignation
Monsieur Jean-François LEROY (URML)	En attente de désignation

- Au plus trois représentants des autres professionnels de santé

Titulaires	Suppléants
Madame Françoise GARCIA (URPS Orthophonistes)	Monsieur Frédéric GOURIO (URPS Pharmaciens)
Monsieur Georges CUCU (URPS masseurs kinésithérapeutes)	Monsieur Jérémy MAUDOUIT (URPS Pédiatres Podologues)
Madame Amélie GANDINI (URPS infirmiers)	En attente de désignation (URPS infirmiers)

g) Un représentant des internes en médecine

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

h) Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

- **des centres de santé (CDS), maisons de santé (MSP) et réseaux de santé (DAC)**
- **des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et des équipes de soins primaires (ESP)**
- **des communautés psychiatriques de territoire (CPT)**

Titulaires	Suppléants
Monsieur Eric ANGER (CPTS Orne-Centre Saosnois)	Madame Karine FOUCOIN (CPTS Orne-Est)
Madame Nadège DECAEN (CS départemental)	Monsieur Vivien GODET (CS infirmiers)
Monsieur Bernard SOUL (DAC clic du Bocage)	En attente de désignation
Monsieur Christophe PAPILLON (Maison des adolescents)	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

i) Au plus un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

Titulaire	Suppléant
Madame Marine BOUCHARD (FNEHAD)	Madame Nathalie VICQ (FNEHAD)

**j) Au plus un représentant de l'ordre des médecins**

Titulaire	Suppléant
Monsieur Jean-Michel GAL (CDOM)	En attente de désignation

Le 2<sup>ème</sup> collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10 :

**a) Au plus six représentants des usagers des associations agréées**

Titulaires	Suppléants
Monsieur Ludovic HEUZEY (AFD)	Monsieur Jean-Louis MAILLARD (AFD)
Monsieur José COLLADO (ACCDM)	Monsieur Jean-Louis LEVEQUE (ACCDM)
Monsieur Alain CHESNEAU (UDAF)	En attente de désignation
Madame Michèle LEROY (UFC Que choisir)	En attente de désignation
Monsieur Hervé BAGOT (UNAFAM)	Monsieur Didier BABONNEAU (UNAFAM)
En attente de désignation	En attente de désignation

**b) Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées**

Titulaires	Suppléants
Monsieur Yves HÉRICOURT	En attente de désignation
Madame Michelle LAMBERT	En attente de désignation
Monsieur Christian VANNIER	En attente de désignation
Monsieur Thierry MATHIEU	En attente de désignation

Le 3<sup>ème</sup> collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7 :

**a) Au plus un conseiller régional**

Titulaire	Suppléant
Monsieur Laurent MARTING	Madame Catherine MEUNIER

**b) Au plus un représentant des conseils départementaux**

Titulaire	Suppléant
Madame Elisabeth JOSSET	Madame Agnès LAIGRE

**c) Un représentant des services départementaux de la protection maternelle et infantile**

Titulaire	Suppléant
Madame Laurence GESLAIN	En attente de désignation

d) Au plus deux représentants des communautés de communes

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-Claude LENOIR (Président CDC Pays de Mortagne)	Madame Virginie VALTIER (Vice-Présidente de la CDC Pays de Mortagne)
Monsieur Joaquim PUEYO (Président de la Communauté Urbaine d'Alençon)	Monsieur Sébastien THIROUARD (Vice-Président de la CDC du Perche Normand)

e) Au plus deux représentants des communes désignés par l'Association des Maires de France

Titulaires	Suppléants
Monsieur Philippe VAN HOORNE (Président de l'AMO)	Madame Sylvie SERAIS (Maire déléguée de Sept Forges)
Monsieur Yves GOASDOUE (Maire de Flers)	Monsieur Patrick JOUBERT (Maire de la Ferrière Bochart)

Le 4<sup>ème</sup> collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3 :

a) Au plus un représentant de l'Etat dans le département

Titulaire	Suppléant
Madame Isabelle RIOUX (Sous-préfète d'Argentan)	Monsieur David LEPAISANT (Préfecture)

b) Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale

Titulaires	Suppléants
Madame Isabelle RETOUX (CARSAT)	Monsieur Joël LAUMAILLÉ (MSA)
Monsieur Frédéric COCHU (CPAM)	Monsieur Yannick MAUDUIT (CAF)

Le 5<sup>ème</sup> collège est composé de deux personnalités qualifiées :

Titulaires
Monsieur Gilles FOLIN (Mutualité Française)
En attente de désignation

**II :** Sont membres invités du conseil territorial de santé en application de l'article 19 de la loi N°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique :

Parlementaires
Madame Chantal JOURDAN, députée
Monsieur Thierry LIGER, député
Monsieur Jérôme NURY, député
Madame Nathalie GOULET, sénatrice
Monsieur Olivier BITZ, sénateur